

**C O M P T E R E N D U**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 AOÛT 2011**

L'an deux mille onze le trente et un août, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chabeuil, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Pascal PERTUSA, Maire.

**Etaient présents :**

Pascal PERTUSA – Maire -, Janine ALLONCLE, Max CANZIAN, Annie VINCENT, Michel BAN, Lysiane VIDANA, Gérard COLOMBIER, Carole ANTHEUNUS, Robert JOUX, Ghislaine BARDE, Gérard GIRAUD, Jean-Pierre LOREAU, Marie-José PERMINGEAT, Jean-Marie MOUTTET, Gisèle BOURRY, Catherine PALLIES, Martine ROUVEYROL, Chantal COMBRISSEON, Pierre MONTEILLET, Olivier DRAGON, Michèle ROCHE, Sandrine VARESCO, Yves GENTIAL, Bernadette COURTHIAL,

**Etaient représentés :**

Jean-Emmanuel GREGORIO pouvoir à Pascal PERTUSA, Patrice COURTHIAL, pouvoir à Gérard COLOMBIER, Pierre PILLET pouvoir à Bernadette COURTHIAL, Marie-Thérèse DESPESE pouvoir à Yves GENTIAL.

**Excusé :** Frédéric COLOMBANI

**Nombre de membres :** En exercice : 29 – Présents : 24 - Pouvoirs : 4 -Votants : 28

**Convocation :** Envoyée le 22/08/11 - Affichée le 22/08/11

Secrétaire de séance : Annie VINCENT

---

Adoption à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 18/07/11

Avec l'accord de l'ensemble des conseillers municipaux présents, deux questions sont rajoutées à l'ordre du jour :

- L'instauration d'un tarif spécial pour un spectacle proposé par Valence Agglo,
- Une demande de subvention auprès du Conseil Général concernant les amendes de police-répartition 2011

**N° 2011/07/18-01**

**ABATTEMENT SPÉCIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES OU INVALIDES**

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides, pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 suivant les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis du code général des impôts.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

1. être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L 815-24 du code de la sécurité sociale
2. être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale
3. être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence

4. être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles
5. occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux § 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1<sup>er</sup> janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

#### **N° 2011/08/31-02**

#### **ACTUALISATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME (ENERGIE SDED)**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a procédé, lors de son comité syndical du 24/06/11 à une actualisation de ses statuts lui permettant de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises en matière d'efficacité et de diversification énergétique, en adéquation avec les objectifs du Grenelle de l'environnement. Elle concerne l'instauration de deux nouvelles compétences optionnelles :

L'éclairage public

La création et l'entretien d'infrastructures électriques de charge

La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral. Les communes désireuses de souscrire effectivement à ces deux nouvelles compétences ou à l'une ou l'autre d'entre elles, pourront ensuite, à tout moment, activer ce transfert, après entretien préalable avec le Syndicat Départemental.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette actualisation.

#### **N° 2011/08/31-03**

#### **PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME ( ÉNERGIE SDED) EXERCICE 2010**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de l'année 2010 établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED)

#### **N° 2011/08/31-04**

#### **ÉLABORATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'élaborer un plan de mise en accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite
- d'engager une concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées ou à mobilité réduite et des commerçants implantés sur le territoire de la commune et les autorités compétentes pour l'organisation des transports urbains (Conseil Général et Syndicat VRD).

La présente délibération sera également portée à la connaissance du public par affichage en mairie pendant un mois.

#### **2011/08/31-05**

#### **TRANSFERT DE VOIES ET DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL GENERAL DE LA DROME**

La commune et le Conseil Général de la Drôme ont réalisé un recensement exhaustif des parcelles cadastrées ou des voies de circulation restant à échanger. Il s'agit le plus souvent de délaissés de voirie ou d'acquisition pour le compte de l'autre collectivité qui n'ont pas été régularisés par un acte authentique ou alors d'anciennes voies dont le trafic a été détourné partiellement ou en totalité par un nouvel aménagement routier et qui n'ont plus vocation à structurer le réseau viaire départemental, ce qui est le cas notamment autour de la déviation de la RD538.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de procéder à l'échange, à titre gracieux, des biens ci-dessous :

Adresse/Lieudit	Réf. Cad.	surface	voie(s) concernée(s)
<b>PARCELLES À TRANSFERER AU PROFIT DE LA COMMUNE</b>			
LES FONTAINES	YX 79	592	VC 6 (les Fontaines aux Bérards)
LES LIMIERS	YD 372	458	rue des Mûriers
CREUX DE GUIMAND	YT 124	448	VC 16 (du Guimand à la RD 119) - amorce du rond point de Fauconnières
CREUX DE GUIMAND	YT 120	130	VC 16 (du Guimand à la RD 119) - amorce du rond point de Fauconnières
<b>VOIES À TRANSFERER AU PROFIT DE LA COMMUNE</b>			
LES GOUVERNAUX	ancienne RD200 du carrefour de l'ex RD236 au carrefour avec l'actuelle RD200		
LES GOUVERNAUX	ancienne RD236 du carrefour de l'ex RD200 jusqu'à la RD538		
AGGLOMERATION	RD400 du rond point Nord au rond point Sud (avenue de Romans place de Génissieu et avenue Louis Masson) soit 2344 ml +2613 ml.		
AGGLOMERATION	RD402 rue de Monchweiller soit + 279 ml		
<b>PARCELLES À TRANSFERER AU PROFIT DU CONSEIL GENERAL DE LA DRÔME</b>			
FREYDIER SUD	XL 4	381	RD 200
MALTRAS	XM 5	266	RD 200
LES GOUSSONS	XR 10	21	RD 538
PEREYROL	YM 322	31	RD 538
PEREYROL	YM 266	33	RD 538
LES GOUVERNAUX	YK 139	233	RD 68 avenue de Valence
LA BALME	XK 43	7396	RD 538 / RD 68 avenue de Valence
LES GOUVERNAUX	YK 126	205	Espaces verts déviation rond point RD 538/RD 200
LES GOUVERNAUX	XK 227	614	RD 200
LES GOUVERNAUX	XK 225	108	rétrocession du rabattement de la RD 236 sur la RD 200
LES GOUVERNAUX	XK 226	26	rétrocession du rabattement de la RD 236 sur la RD 200

N° 2011/08/31-06

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICE CONCLU AVEC L'ÉTABLISSEMENT LÉO LAGRANGE POUR LA GESTION DE LA MAISON DE L'ENFANCE**

Pour une meilleure organisation des activités, l'avenant n° 1 au marché conclu pour l'exploitation et la gestion de la « Maison de l'Enfance » avec l'Etablissement Régional Léo Lagrange Rhône Alpes est adopté à l'unanimité. Il porte sur les principales modifications suivantes :

Multi accueil : le nombre d'enfants pouvant être accueillis les mercredis passe à 15 en journée et à 10 de 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30.

Accueil de loisirs des enfants de 3/12 ans - périscolaire : au niveau de la période du soir de 16 h 30 à 18h30 , le nombre d'enfants pouvant être accueillis passe de 80 à 130, dont 14 sur l'activité « devoirs surveillés »

Accueil de loisirs des enfants de 12/15 ans : Le nombre d'enfants et les horaires d'ouverture sont revus à la baisse. La période d'ouverture est réduite avec la suppression du mercredi en période scolaire et le passage de 13 semaines d'ouverture durant les vacances scolaires à 6 semaines.

Le prix forfaitaire annuel est inchangé

N° 2011/08/31-07

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE VALENCE AGGLO SUD RHÔNE ALPES - EXERCICE 2010**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité accompagné des comptes administratifs et de leurs annexes pour l'année 2010 établis par Valence Agglo Sud Rhône Alpes

N° 2011/08/31-08

**COMPLEMENT TARIFS SPECTACLES**

L'Assemblée décide à l'unanimité d'instaurer un nouveau tarif relatif à la programmation dénommée « Orchestre symphonique Allegro du conservatoire à rayonnement départemental de Valence Agglo » avec un droit d'entrée de 8€.

N° 2011/08/31 – 09

**SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE PRODUIT 2009 - RÉPARTITION 2011**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police-répartition 2011- auprès du Conseil Général de la Drôme afin d'aider la commune à financer des aménagements tels que la construction de trottoirs ou des acquisitions de panneaux de signalisation ou ralentisseurs de type coussins berlinois, contribuant à la mise en sécurité de différents secteurs de la commune

N° 2011/08/31 – 10

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

**DÉCISION N° 2011- 37 :** Acceptation chèques de 2880 € et 564,48 € émis par le Cabinet Pilliot en règlement du candélabre détruit par un automobiliste route de valence le 28/04/11.

**DÉCISION N° 2011- 38 :** Dans le cadre de l'attribution du marché éclairage public chemin des Laboureurs – voie nouvelle de Parlanges, proposition de l'offre de la société INEO RESEAUX France EST retenue pour un montant de 15 792.80 € H.T

**DÉCISION N° 2011- 39 :** Dans le cadre de l'attribution du marché protection contre les instabilités rocheuses de la falaise la Gontarde, l'offre de la société ALTITUDE PROTECTION est retenue pour un montant de 88 543 € H.T

**DÉCISION N° 2011- 40 :** Offre de la société LACROIX SIGNALISATION retenue pour un montant de 14 301 € dans le cadre de l'attribution du marché de fourniture de panneaux de signalisation routière.

**DÉCISION N° 2011- 41 :** Acceptation chèque d'un montant de 331.29€ émis par la MAAF ASSURANCES correspondant au remplacement de potelets détruits le 30/05/11 par un automobiliste.

La séance est levée à 20h15

Le Maire  
Pascal PERTUSA



Le Secrétaire de Séance  
Annie VINCENT

